AB INTERIM
Société à responsabilité limitée au capital de 23 000 €
6 rue Toulouse Lautrec 75017 PARIS
642 009 583 RCS PARIS

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 MAI 2025

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition de la gérance, décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à la somme de 874 526,76 €, comme suit :

A titre de dividendes : 799 950,00 €
Soit, pour chacune des 1 500 parts composant le capital social, un dividende fixé à 533,3 €.
Il est rappelé que pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujetti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30%, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le solde au poste « Autres réserves » : 74 576,76 €

Le dividende sera mis en paiement le 27 juin 2025.

Par ailleurs, afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle qu'il a été procédé, au titre des trois précédents exercices, aux distributions de dividendes suivantes :

Au titre de l'Exercice	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION RESULTANT DE L'ARTICLE 158, 3-2° du CGI		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION RESULTANT DE L'ARTICLE 158, 3-2 du CGI
	DIVIDENDES	**AUTRES REVENUS**	
2021	695 250 € Soit 463,5 € par action	-	-
2022	499 950 € Soit 333,3 € par action	-	-
2023	1 999 950 € Soit 1 333,3 € par action	-	-

La Présidente de séance

Nathalie JAOUI

AB INTERIM
Société à responsabilité limitée au capital de 23 000 €
6 rue Toulouse Lautrec 75017 PARIS
642 009 583 RCS PARIS

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 MAI 2025

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition de la gérance, décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à la somme de 874 526,76 €, comme suit :

A titre de dividendes : 799 950,00 €
Soit, pour chacune des 1 500 parts composant le capital social, un dividende fixé à 533,3 €.
Il est rappelé que pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujetti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30%, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le solde au poste « Autres réserves » : 74 576,76 €

Le dividende sera mis en paiement le 27 juin 2025.

Par ailleurs, afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle qu'il a été procédé, au titre des trois précédents exercices, aux distributions de dividendes suivantes :

Au titre de l'Exercice	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION RESULTANT DE L'ARTICLE 158, 3-2° du CGI		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION RESULTANT DE L'ARTICLE 158, 3-2 du CGI
	DIVIDENDES	**AUTRES REVENUS**	
2021	695 250 € Soit 463,5 € par action	-	-
2022	499 950 € Soit 333,3 € par action	-	-
2023	1 999 950 € Soit 1 333,3 € par action	-	-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La Présidente de séance

Nathalie JAOUI

AB INTERIM SARL

Comptes annuels au 31 décembre 2024

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AB INTERIM — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 6 Rue Toulouse Lautrec 75017 PARIS 17E — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 6 4 2 0 0 9 5 8 3 0 0 0 5 6 7 — Néant ☐*

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122024 Net 3	N-1 31122023 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	20 007	AU	20 007		
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH		BI			
		TOTAL (II)	BJ	20 007	BK	20 007		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 746 272	BY	39 485	2 706 786	3 353 109
		Autres créances (3)	BZ	13 954 855	CA		13 954 855	3 597 248
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
		Disponibilités	CF		CG			12 047 532
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	434	CI		434	
		TOTAL (III)	CJ	16 701 562	CK	39 485	16 662 076	18 997 890
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	16 721 569	1A	59 492	16 662 076	18 997 891

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL AB INTERIM — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N – 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 23 000)	DA	23 000	23 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 300	2 300
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	10 163 770	11 161 656
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	874 526	1 002 063
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	11 063 597	12 189 020
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	120	363
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	674 974	674 974
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 235 481	1 714 261
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 293 236	2 737 390
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 394 667	1 681 881
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	5 598 479	6 808 870
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	16 662 076	18 997 891
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	(2) Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 598 479	6 808 870
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	120	363

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AB INTERIM — Néant ☐ *

			Exercice N						Exercice (N – 1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue : biens *	FD		FE		FF			
	Production vendue : services *	FG	13 620 477	FH	730	FI	13 621 207		17 820 551
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	13 620 477	FK	730	FL	13 621 207		17 820 551
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FQ			8 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	183 127		65 516
	Autres produits (1) (11)					FQ	5 181		8 779
	Total des produits d'exploitation (2) (3)					FR	13 809 516		17 902 847
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 480 475		2 037 109
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	434 508		563 161
	Salaires et traitements*					FY	8 815 778		11 551 902
	Charges sociales (10)					FZ	2 090 173		2 589 246
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations : dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° et 3 du CGI))	HS				GA			
	Sur immobilisations : dotations aux provisions*					GB			
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	36 810		85 095
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	123 399		70 783
	Total des charges d'exploitation (4) (5)					GF	12 981 145		16 897 297
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	828 371		1 005 549
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	439 887		474 738
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	439 887		474 738
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 401		2 500
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	2 401		2 500
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	437 485		472 238
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 265 856		1 477 788

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP N° 2053 2024

Désignation de l'entreprise SARL AB INTERIM — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	111 792	147 703
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	279 538	328 022
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	14 249 403	18 377 586
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	13 374 877	17 375 522
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	874 526	1 002 063

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HV		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP		
	– Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	91 475	62 472
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	40 663	53 462
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	

(7) joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

Exercice N	
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

Exercice N	
Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition du résultat de l'exercice, et au compte de résultat présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I. EVENEMENT DE L'EXERCICE

NEANT

II. EVENEMENT POST CLOTURE

NEANT

III. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les principales durées d'utilité retenues sont (mode linéaire) :

-	Agencements des constructions	:	10 à 20 ans
-	Agencements et installations	:	3 à 10 ans
-	Matériel de bureau et informatique	:	3 à 5 ans
-	Mobilier de bureau	:	5 ans

CREANCES

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale. Une dépréciation est enregistrée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité de la société à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction (déduction faite des couvertures liées à l'assurance crédit). Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

PROVISIONS

Une provision ou un passif est comptabilisé lorsque la société a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressource au bénéfice de ce dernier sans contrepartie au moins équivalente.

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Les indemnités de départ à la retraite, non constatées dans les comptes, sont mentionnées parmi les engagements hors bilan. Cet engagement est évalué annuellement par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période d'emploi confère une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Ces estimations tiennent compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

Il n'existe aucun engagement concernant des personnes effectivement à la retraite.

INTEGRATION FISCALE

La société fait partie d'un groupe d'intégration fiscale dont la société de tête est Groupe CRIT (n° de siret : 622 045 383 00289) qui est seule redevable de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale sur les bénéfices, en application des dispositions de l'article 223A du CGI.

La charge d'impôt sur les sociétés est calculée comme si la société était imposée seule. La charge ou le produit en résultant est comptabilisé au niveau de la société. Les économies et surcoûts générés par le régime d'intégration fiscale sont acquis ou supportés par la société tête de groupe uniquement.

IV. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

État des mouvements de l'actif immobilisé

(en milliers d'euros)	Valeur brute début ex.	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute fin ex.
Immobilisations corporelles				
Constructions & Installations générales, agencements & aménagements divers	23	-	4	19
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2	-	1	1
Total	**25**	**-**	**5**	**20**
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-
Total	-	-	-	-
Total général	***25***	**-**	***5***	***20***

État des amortissements

(en milliers d'euros)	Valeur début ex.	Augm.	Diminutions	Valeur fin d'ex.
Immobilisations corporelles				
Construction & Installations générales, agencements & aménagements divers	23	-	4	19
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2	-	1	1
Total	**25**	**-**	**5**	**20**
Total général	***25***	**-**	***5***	***20***

État des échéances des créances

(en milliers d'euros)	Montant brut fin d'exercice	Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an
Actif immobilisé			
Actif circulant			
Créances clients ordinaires (b)	2 699	2 699	-
Créances clients douteuses ou litigieuses	47	47	-
Compte courant groupe	13 728	13 728	-
Etat, TVA & Impôt société	224	224	-
Autres créances	3	3	-
Charges constatées d'avance		-	-
Total	**16 701**	**16 701**	**-**
Total général (a)	***16 701***	***16 701***	**-**

(a) Dont 13 810 K€ concernent des entreprises avec lesquelles la société a des liens de participation : 82 K€ en clients et 13 728 K€ en compte courant.
(b) Dont 81 K€ de créances clients représentées par des effets de commerce ou assimilés.

Détail des produits à recevoir

(en milliers d'euros)	Clôture
Créances clients (factures à établir)	8
Autres créances (produits à recevoir)	12
Total des produits à recevoir	***20***

Capitaux propres

(en milliers d'euros)	Valeur début ex.	Variations par virement	Dividendes versés	Résultat ex.	Valeur fin ex.
Capital	23	-	-	-	23
Réserve légale	2	-	-	-	2
Autres réserves	11 161	-998	-	-	10 163
Résultat de l'exercice	1 002	998	-2 000	875	875
Total général	***12 188***	***-***	***-2 000***	***875***	***11 063***

A la clôture de l'exercice, le capital est de € 23 000. Il est divisé en 1 500 actions de 15.33€ chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Variation des dépréciations et provisions

(en milliers d'euros)	Début ex.	Dotations	Reprises (a)	Fin d'ex.
Prov. pour risques et charges	-	-	-	-
Créances clients	94	37	92	39
Total général	***94***	***37***	***92***	***39***

(a) dont 7 K€ repris avec objet et 85 K€ sans objet.

Provisions estimées au cas par cas selon la nature du risque et résultant d'actions de tiers susceptibles d'engagées la société.

État des échéances des dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut fin exercice	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts auprès éts crédit :				
- à 1 an à l'origine	-	-	-	-
- à plus de 1 an à l'origine	-	-	-	-
Total	-	-	-	-
Emprunts et dettes fin. div.	675	675	-	-
Fournisseurs	1 235	1 235	-	-
Dettes fiscales & sociales	2 293	2 293	-	-
Autres dettes	1 395	1 395	-	-
Total général [1]	***5 598***	***5 598***	-	-

[1] Dont 2 440 K€ concernant des entreprises avec lesquelles la société a des liens de participation sur le poste fournisseur 1 208 K€ et sur les comptes courants 1 232 K€.

En raison de l'activité de travail temporaire et de la possibilité d'une modification de la gestion des fonds de la participation, la participation des salariés et la réserve de participation de l'exercice sont considérées à échéance à un an au plus pour leur totalité (675 K€).

La société n'est pas exposée aux risques de change.

Charges à payer rattachées aux postes du bilan

(en milliers d'euros)	Clôture
Emprunts et dettes diverses	243
Dettes fournisseurs	21
Dettes fiscales et sociales	917
Autres dettes	108
Total	***1 289***

Les autres dettes se composent essentiellement de dettes commerciales.

Résultat financier

Le résultat financier de 437 K€ comprend des produits financiers concernant les entreprises liées pour 267 K€.

Analyse de l'impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les sociétés au taux de 25 % se répartit ainsi, entre le résultat courant et le résultat exceptionnel :

(en milliers d'euros)	Exercice	N -1
Charge d'impôt sur le résultat courant	280	328
Charge d'impôt sur le résultat exceptionnel	-	-
Total	***280***	***328***

La société est dans un groupe d'intégration fiscale. Il n'y a pas de différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale.

Transferts de charges

Ce poste qui s'élève à 91 K€ concerne essentiellement des charges transférées de formation continue 25 K€ et remboursement assurance 45 K€ et transferts liés aux salaires 21 K€.

Situation fiscale latente

Il a été considéré pour les exercices à compter du 1er janvier 2024 un impôt sur les sociétés au taux normal de 25 %.

	Base		Impôt correspondant	
(en milliers d'euros)	Échéance 2025	Échéance ≥2025	Échéance 2025 25,00%	Échéance ≥2025 25,00%
Accroissement	-	-	-	-
Allègement	-	-	-	-
Participation des salariés	112	-	28	-
Organic	-	-	-	-
Provision non déduite	-	-	-	-
Total net	***112***	**-**	***28***	**-**

La société ne dispose pas de report déficitaire à la clôture de l'exercice.

Ventilation de l'effectif moyen

	Exercice	N -1
Permanents	8	3
Intérimaires	302	393
Total	***310***	***396***

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas communiquée car elle reviendrait à fournir une rémunération individuelle.

Transactions avec les parties liées

Il a été considéré que les opérations effectuées entre les parties liées étaient exclues de la liste des transactions à présenter en annexe selon l'article R-123-198 11° du code de commerce en raison soit :

- de la détention en quasi-totalité directement ou indirectement du capital de la société et des sociétés sœurs par une société mère ultime,
- de leur conclusion à des conditions normales de marché et appréciées suivant la démarche qui a été retenue pour les conventions réglementées.

Hors bilan

(en milliers d'euros)	Exercice	N -1
Provision indemnités de départ à la retraite	1	3
Locations immobilières	19	19
	20	**22**

Les principales hypothèses actuarielles retenues en 2024 pour évaluer la valeur totale de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

- départ volontaire à l'initiative du salarié dès l'atteinte du taux plein de la sécurité sociale
- âge de départ à la retraite fixé individu par individu, en fonction du nombre de trimestres requis pour une retraite à taux plein de la Sécurité Sociale, comptés à partir de la date de début d'activité professionnelle
- taux de turnover individualisé par secteur d'activité
- table de mortalité INSEE 2020-2022 sexe masculin et sexe féminin pour les sociétés françaises
- taux de revalorisation des salaires détaillé ci-dessous
- taux d'actualisation utilisé fixé par référence au taux iBoxx Corporate AA 10+ à la date de clôture, taux de rendement des obligations du secteur privé de grande qualité en euros de 10 ans et plus. Cette maturité avoisine la durée résiduelle d'activité des salariés du Groupe.

	2024	2023
Taux de valorisation des salaires Travail temporaire et recrutement	2,0%	2,0%
Taux d'actualisation (iBoox Corporate AA 10+)	**3,25%**	**3,20%**

Garantie financière

Dans le cadre de ses activités et dans les conditions prévues par les articles L. 124-8, R. 124-7 à 124-27 du Code du Travail concernant les entreprises de Travail Temporaire, la société bénéficie d'une caution d'un montant global de 1 486 K€ au profit des salariés mis à la disposition d'utilisateurs, ainsi qu'au profit des organismes de sécurité sociale ou autres institutions sociales.

Opérations de crédit-bail

Il n'y a pas d'engagements de crédit-bail.

Consolidation

La société entre dans le périmètre de consolidation suivant la méthode globale de la société cotée sur Euronext Paris :

Groupe CRIT SA

SIREN 622 045 383

6 rue Toulouse Lautrec

75 017 PARIS

AB INTERIM

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

Aux associés
AB INTERIM
6 rue Toulouse Lautrec
75017 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AB INTERIM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 4 avril 2025

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Jérôme Mouazan

AB INTERIM SARL

Comptes annuels au 31 décembre 2024

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AB INTERIM — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 6 Rue Toulouse Lautrec 75017 PARIS 17E — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 6 4 2 0 0 9 5 6 3 0 0 5 6 7 — Néant ☐ *

				Brut 1	Amortissements, provisions 2		Exercice N clos le, 31122024 Net 3	N-1 31122023 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	20 007	AU	20 007		
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH		BI			
		TOTAL (II)	BJ	20 007	BK	20 007		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 746 272	BY	39 485	2 706 786	3 353 109
		Autres créances (3)	BZ	13 954 855	CA		13 954 855	3 597 248
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
		Disponibilités	CF		CG			12 047 532
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	434	CI		434	
		TOTAL (III)	CJ	16 701 562	CK	39 485	16 662 076	18 997 890
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	16 721 569	1A	59 492	16 662 076	18 997 891

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL AB INTERIM — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N – 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 23 000)	DA	23 000	23 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 300	2 300
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	10 163 770	11 161 656
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	874 526	1 002 063
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	11 063 597	12 189 020
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	120	363
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	674 974	674 974
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 235 481	1 714 261
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 293 236	2 737 390
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 394 667	1 681 881
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	5 598 479	6 808 870
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	16 662 076	18 997 891

RENVOIS

(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 598 479	6 808 870
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	120	363

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AB INTERIM — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N – 1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	13 620 477	FH	730	FI	13 621 207	17 820 551
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	13 620 477	FK	730	FL	13 621 207	17 820 551
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		8 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	183 127	65 516
	Autres produits (1) (11)					FQ	5 181	8 779
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	13 809 516	17 902 847
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 480 475	2 037 109
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	434 508	563 161
	Salaires et traitements*					FY	8 815 778	11 551 902
	Charges sociales (10)					FZ	2 090 173	2 589 246
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS)					GA		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	36 810	85 095
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	123 399	70 783
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	12 981 145	16 897 297
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	828 371	1 005 549
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	439 887	474 738
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	439 887	474 738
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 401	2 500
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	2 401	2 500
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	437 485	472 238
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 265 856	1 477 788

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP N° 2053 2024

Désignation de l'entreprise SARL AB INTERIM — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	111 792	147 703
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	279 538	328 022
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	14 249 403	18 377 586
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	13 374 877	17 375 522
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	874 526	1 002 063

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP		
	– Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	91 475	62 472
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	40 863	53 462
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition du résultat de l'exercice, et au compte de résultat présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I. EVENEMENT DE L'EXERCICE

NEANT

II. EVENEMENT POST CLOTURE

NEANT

III. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les principales durées d'utilité retenues sont (mode linéaire) :

-	Agencements des constructions	:	10 à 20 ans
-	Agencements et installations	:	3 à 10 ans
-	Matériel de bureau et informatique	:	3 à 5 ans
-	Mobilier de bureau	:	5 ans

CREANCES

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale. Une dépréciation est enregistrée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité de la société à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction (déduction faite des couvertures liées à l'assurance crédit). Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

PROVISIONS

Une provision ou un passif est comptabilisé lorsque la société a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressource au bénéfice de ce dernier sans contrepartie au moins équivalente.

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Les indemnités de départ à la retraite, non constatées dans les comptes, sont mentionnées parmi les engagements hors bilan. Cet engagement est évalué annuellement par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période d'emploi confère une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Ces estimations tiennent compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

Il n'existe aucun engagement concernant des personnes effectivement à la retraite.

INTEGRATION FISCALE

La société fait partie d'un groupe d'intégration fiscale dont la société de tête est Groupe CRIT (n° de siret : 622 045 383 00289) qui est seule redevable de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale sur les bénéfices, en application des dispositions de l'article 223A du CGI.

La charge d'impôt sur les sociétés est calculée comme si la société était imposée seule. La charge ou le produit en résultant est comptabilisé au niveau de la société. Les économies et surcoûts générés par le régime d'intégration fiscale sont acquis ou supportés par la société tête de groupe uniquement.

IV. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

État des mouvements de l'actif immobilisé

(en milliers d'euros)	Valeur brute début ex.	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute fin ex.
Immobilisations corporelles				
Constructions & Installations générales, agencements & aménagements divers	23	-	4	19
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2	-	1	1
Total	**25**	**-**	**5**	**20**
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**
Total général	***25***	**-**	***5***	***20***

État des amortissements

(en milliers d'euros)	Valeur début ex.	Augm.	Diminutions	Valeur fin d'ex.
Immobilisations corporelles				
Construction & Installations générales, agencements & aménagements divers	23	-	4	19
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2	-	1	1
Total	**25**	**-**	**5**	**20**
Total général	***25***	**-**	***5***	***20***

État des échéances des créances

(en milliers d'euros)	Montant brut fin d'exercice	Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an
Actif immobilisé			
Actif circulant			
Créances clients ordinaires (b)	2 699	2 699	-
Créances clients douteuses ou litigieuses	47	47	-
Compte courant groupe	13 728	13 728	-
Etat, TVA & Impôt société	224	224	-
Autres créances	3	3	-
Charges constatées d'avance		-	-
Total	**16 701**	**16 701**	**-**
Total général (a)	***16 701***	***16 701***	**-**

(a) Dont 13 810 K€ concernent des entreprises avec lesquelles la société a des liens de participation : 82 K€ en clients et 13 728 K€ en compte courant.

(b) Dont 81 K€ de créances clients représentées par des effets de commerce ou assimilés.

Détail des produits à recevoir

(en milliers d'euros)	Clôture
Créances clients (factures à établir)	8
Autres créances (produits à recevoir)	12
Total des produits à recevoir	***20***

Capitaux propres

(en milliers d'euros)	Valeur début ex.	Variations par virement	Dividendes versés	Résultat ex.	Valeur fin ex.
Capital	23	-	-	-	23
Réserve légale	2	-	-	-	2
Autres réserves	11 161	-998	-	-	10 163
Résultat de l'exercice	1 002	998	-2 000	875	875
Total général	***12 188***	***-***	***-2 000***	***875***	***11 063***

A la clôture de l'exercice, le capital est de € 23 000. Il est divisé en 1 500 actions de 15.33€ chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Variation des dépréciations et provisions

(en milliers d'euros)	Début ex.	Dotations	Reprises (a)	Fin d'ex.
Prov. pour risques et charges	-	-	-	-
Créances clients	94	37	92	39
Total général	***94***	***37***	***92***	***39***

(a) dont 7 K€ repris avec objet et 85 K€ sans objet.

Provisions estimées au cas par cas selon la nature du risque et résultant d'actions de tiers susceptibles d'engagées la société.

État des échéances des dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut fin exercice	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts auprès éts crédit :				
- à 1 an à l'origine	-	-	-	-
- à plus de 1 an à l'origine	-	-	-	-
Total	-	-	-	-
Emprunts et dettes fin. div.	675	675	-	-
Fournisseurs	1 235	1 235	-	-
Dettes fiscales & sociales	2 293	2 293	-	-
Autres dettes	1 395	1 395	-	-
Total général [1]	***5 598***	***5 598***	-	-

[1] Dont 2 440 K€ concernant des entreprises avec lesquelles la société a des liens de participation sur le poste fournisseur 1 208 K€ et sur les comptes courants 1 232 K€.

En raison de l'activité de travail temporaire et de la possibilité d'une modification de la gestion des fonds de la participation, la participation des salariés et la réserve de participation de l'exercice sont considérées à échéance à un an au plus pour leur totalité (675 K€).

La société n'est pas exposée aux risques de change.

Charges à payer rattachées aux postes du bilan

(en milliers d'euros)	Clôture
Emprunts et dettes diverses	243
Dettes fournisseurs	21
Dettes fiscales et sociales	917
Autres dettes	108
Total	***1 289***

Les autres dettes se composent essentiellement de dettes commerciales.

Résultat financier

Le résultat financier de 437 K€ comprend des produits financiers concernant les entreprises liées pour 267 K€.

Analyse de l'impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les sociétés au taux de 25 % se répartit ainsi, entre le résultat courant et le résultat exceptionnel :

(en milliers d'euros)	Exercice	N -1
Charge d'impôt sur le résultat courant	280	328
Charge d'impôt sur le résultat exceptionnel	-	-
Total	***280***	***328***

La société est dans un groupe d'intégration fiscale. Il n'y a pas de différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale.

Transferts de charges

Ce poste qui s'élève à 91 K€ concerne essentiellement des charges transférées de formation continue 25 K€ et remboursement assurance 45 K€ et transferts liés aux salaires 21 K€.

Situation fiscale latente

Il a été considéré pour les exercices à compter du 1er janvier 2024 un impôt sur les sociétés au taux normal de 25 %.

	Base		Impôt correspondant	
(en milliers d'euros)	Échéance 2025	Échéance ≥2025	Échéance 2025 25,00%	Échéance ≥2025 25,00%
Accroissement	-	-	-	-
Allègement	-	-	-	-
Participation des salariés	112	-	28	-
Organic	-	-	-	-
Provision non déduite	-	-	-	-
Total net	***112***	***-***	***28***	***-***

La société ne dispose pas de report déficitaire à la clôture de l'exercice.

Ventilation de l'effectif moyen

	Exercice	N -1
Permanents	8	3
Intérimaires	302	393
Total	***310***	***396***

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas communiquée car elle reviendrait à fournir une rémunération individuelle.

Transactions avec les parties liées

Il a été considéré que les opérations effectuées entre les parties liées étaient exclues de la liste des transactions à présenter en annexe selon l'article R-123-198 11° du code de commerce en raison soit :

- de la détention en quasi-totalité directement ou indirectement du capital de la société et des sociétés sœurs par une société mère ultime,
- de leur conclusion à des conditions normales de marché et appréciées suivant la démarche qui a été retenue pour les conventions réglementées.

Hors bilan

(en milliers d'euros)	Exercice	N -1
Provision indemnités de départ à la retraite	1	3
Locations immobilières	19	19
	20	**22**

Les principales hypothèses actuarielles retenues en 2024 pour évaluer la valeur totale de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

- départ volontaire à l'initiative du salarié dès l'atteinte du taux plein de la sécurité sociale
- âge de départ à la retraite fixé individu par individu, en fonction du nombre de trimestres requis pour une retraite à taux plein de la Sécurité Sociale, comptés à partir de la date de début d'activité professionnelle
- taux de turnover individualisé par secteur d'activité
- table de mortalité INSEE 2020-2022 sexe masculin et sexe féminin pour les sociétés françaises
- taux de revalorisation des salaires détaillé ci-dessous
- taux d'actualisation utilisé fixé par référence au taux iBoxx Corporate AA 10+ à la date de clôture, taux de rendement des obligations du secteur privé de grande qualité en euros de 10 ans et plus. Cette maturité avoisine la durée résiduelle d'activité des salariés du Groupe.

	2024	2023
Taux de valorisation des salaires Travail temporaire et recrutement	2,0%	2,0%
Taux d'actualisation (iBoox Corporate AA 10+)	**3,25%**	**3,20%**

Garantie financière

Dans le cadre de ses activités et dans les conditions prévues par les articles L. 124-8, R. 124-7 à 124-27 du Code du Travail concernant les entreprises de Travail Temporaire, la société bénéficie d'une caution d'un montant global de 1 486 K€ au profit des salariés mis à la disposition d'utilisateurs, ainsi qu'au profit des organismes de sécurité sociale ou autres institutions sociales.

Opérations de crédit-bail

Il n'y a pas d'engagements de crédit-bail.

Consolidation

La société entre dans le périmètre de consolidation suivant la méthode globale de la société cotée sur Euronext Paris :

Groupe CRIT SA

SIREN 622 045 383

6 rue Toulouse Lautrec

75 017 PARIS